



Conseil économique et social

Distr. générale
19 juillet 2024
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du développement urbain, du logement
et de l'aménagement du territoire

Quatre-vingt-cinquième session

Genève, 2-4 octobre 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la quatre-vingt-cinquième session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève (salle XVII), le mercredi 2 octobre 2024*,
à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire*

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Atelier sur l'accessibilité économique du logement.
3. Forum des maires : résultats du quatrième Forum, mandat et cahier des charges.
4. Faits notables survenus depuis la dernière session du Comité :
 - a) Faits récents survenus à l'Organisation des Nations Unies et à la Commission économique pour l'Europe ;
 - b) Faits récents survenus dans d'autres organisations.
5. Examen de l'exécution des programmes de travail pour 2023 et 2024 :
 - a) Examens locaux volontaires : mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local ;
 - b) Exécution de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » ;
 - c) Renforcement de la résilience des villes au moyen de plans d'action, de solutions fondées sur la nature et de financements verts et innovants ;
 - d) Activités du réseau des centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables ;

* Les participants sont priés de s'inscrire en ligne au plus tard le **15 septembre 2024** en utilisant le lien ci-après : <https://indico.un.org/event/1007251/>. Pour pouvoir accéder au Palais, les personnes inscrites devront obtenir un badge auprès du Groupe des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, au portail de Prégny, 14, avenue de la Paix (voir le plan et d'autres informations pratiques sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe, à l'adresse suivante : www.unece.org/meetings/practical.html).



- e) Administration des biens fonciers et aménagement du territoire ;
 - f) Activités du Groupe consultatif du marché immobilier pour des bâtiments et des villes durables, climatiquement neutres et économes en énergie ;
 - g) Monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire ;
 - h) Logements abordables, neutres en carbone et économes en énergie dans la région de la Commission économique pour l'Europe.
6. Point sur les activités de coopération technique.
 7. Programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2025 et recommandations relatives aux éléments clefs du programme de travail pour 2026.
 8. Élection du Bureau.
 9. Questions diverses.
 10. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Document(s) : Ordre du jour provisoire annoté de la quatre-vingt-cinquième session du Comité (ECE/HBP/2024/1)

1. La Présidente du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire ouvrira la réunion et invitera le Comité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document. Le présent ordre du jour provisoire a été établi par le secrétariat d'un commun accord avec le Bureau du Comité¹.

2. Atelier sur l'accessibilité économique du logement

Document(s) : Atelier sur l'accessibilité économique du logement : document de travail (ECE/HBP/2024/3)

Difficultés et priorités concernant l'amélioration de l'accessibilité économique du logement : résumé analytique (ECE/HBP/2024/4)

Programme of the workshop on housing affordability (ECE/HBP/2024/Inf.1)

Challenges and priorities for improving housing affordability in the ECE region (ECE/HBP/2024/Inf.2)

2. L'atelier sur l'accessibilité économique du logement aura pour but d'examiner les difficultés connexes et de présenter les solutions et bonnes pratiques adoptées par les autorités locales et nationales dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et au-delà. À cette occasion, les participants pourront prendre connaissance et discuter des résultats de l'enquête menée en 2024 par le Groupe consultatif du marché immobilier pour des bâtiments et des villes durables, climatiquement neutres et économes en énergie, ainsi que des travaux sur le sujet menés par des organisations internationales partenaires, notamment le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, la Fédération hypothécaire européenne, Housing Europe et l'Association internationale des locataires.

¹ Tous les documents relatifs à la réunion pourront être consultés sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE) à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/events/event/391140>.

3. Le Comité sera invité à prendre note des principales conclusions de l'atelier et à recommander des activités de suivi, notamment la possibilité d'organiser en 2025 une réunion ministérielle sur l'accessibilité économique du logement et d'autres questions d'actualité relatives au logement, telles que la neutralité climatique et les mécanismes de financement et mesures incitatives.

3. Forum des maires : résultats du quatrième Forum, mandat et cahier des charges

Document(s) : Projet de décision sur le mandat et le cahier des charges révisé du Forum des maires (ECE/HBP/2024/5) ;

Report on the review of the Forum of Mayors (ECE/HBP/2024/Inf.3)

4. Organe subsidiaire (équipe de spécialistes) du Comité², le Forum des maires se réunira pour la quatrième fois à Genève, le 30 septembre et le 1^{er} octobre 2024, et aura pour thème « Le sommet des villes pour l'avenir ». Il est prévu qu'il examine les conséquences qu'aura pour les autorités locales le « Pacte pour l'avenir », qui sera adopté au Sommet de l'avenir des Nations Unies (New York, 22-23 septembre 2024), et qu'il mette en exergue les multiples façons dont les villes peuvent utilement contribuer à l'application du Pacte. À l'issue de sa réunion, le Forum devrait convenir d'une déclaration sur l'avenir des villes, qui refléterait la vision unifiée et l'engagement des dirigeants municipaux à façonner cet avenir et dans laquelle il demanderait aux États de soutenir l'action locale visant à respecter les engagements internationaux.

5. La Présidente du Forum des maires rendra compte des résultats de la réunion et présentera la déclaration finale des maires au Comité. Celui-ci sera également informé de toute recommandation formulée par les maires concernant la prochaine édition du Forum, pour l'instant prévue à Genève les 6 et 7 octobre 2025, juste avant sa quatre-vingt-sixième session (Genève, 8-10 octobre 2025).

6. Le secrétariat présentera au Comité les conclusions issues de l'examen du Forum (ECE/HBP/2024/Inf.1) et un projet de décision sur le mandat et le cahier des charges révisé du Forum des maires (ECE/HBP/2024/5), pour adoption.

7. Le Comité sera invité à :

a) Prendre note des résultats de la quatrième édition du Forum des maires, y compris de la déclaration finale sur l'avenir des villes que les maires devraient formuler, et de toute suggestion concernant la prochaine édition ;

b) Prendre note des conclusions issues de l'examen du Forum des maires, telles qu'elles figurent dans le document ECE/HBP/2024/Inf.1 ;

c) Adopter sa décision concernant la prorogation du mandat et le cahier des charges révisé du Forum des maires (ECE/HBP/2024/5) ;

d) Recommander au Comité exécutif de la CEE de renouveler le mandat et d'approuver le cahier des charges du Forum des Maires ;

e) Formuler des recommandations concernant l'organisation du cinquième Forum des maires.

² En application de la décision du Comité exécutif de la CEE prise en janvier 2023 (ECE/EX/2023/L.4). Ce dernier a également décidé que le Forum des maires se réunirait chaque année à Genève, immédiatement avant la session du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire. Pour plus d'informations sur le quatrième Forum des maires, voir : <https://forumofmayors.unece.org/>.

4. Faits notables survenus depuis la dernière session du Comité

Document(s) : Rapport biennal de la Commission économique pour l'Europe (20 avril 2021-18 avril 2023) (E/ECE/1503)

8. Les représentants recevront des informations sur les faits récents survenus à la CEE, à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres organisations internationales qui concernent les travaux du Comité ou auront des répercussions sur eux et devront être pris en compte dans la planification de l'exécution des programmes de travail de celui-ci pour 2024 et 2025.

a) Faits récents survenus à l'Organisation des Nations Unies et à la Commission économique pour l'Europe

9. Le Comité sera informé des faits récents ci-après survenus à l'Organisation des Nations Unies et à la CEE :

a) Les activités faisant suite à la soixante-dixième session de la CEE (Genève, 18 et 19 avril 2023), notamment l'initiative visant à renforcer la coopération entre les comités sectoriels de la CEE, et les préparatifs de la soixante et onzième session, prévue à Genève les 9 et 10 avril 2025 ;

b) Les résultats du Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE (Genève, 13 et 14 mars 2024)³ et du forum politique de haut niveau pour le développement durable (New York, 8-17 juillet 2024)⁴ ;

c) La participation prévue du secrétariat de la CEE aux prochaines manifestations mondiales, notamment la douzième session du Forum urbain mondial (Le Caire, 4-8 novembre 2024)⁵.

b) Faits récents survenus dans d'autres organisations

10. Le secrétariat transmettra au Comité des informations sur les autres faits nouveaux qui pourraient avoir des répercussions sur les travaux de celui-ci.

11. Des représentants d'ONU-Habitat, d'autres organismes des Nations Unies, des autres commissions économiques régionales de l'ONU et d'autres organisations partenaires, communiqueront des informations sur leurs activités qui présentent un intérêt pour le Comité.

12. Le Comité sera invité à prendre note des informations qui lui auront été communiquées et à formuler des recommandations concernant ses futures activités.

5. Examen de l'exécution des programmes de travail pour 2023 et 2024

Document(s) : Projet de programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023 (ECE/HBP/2022/9)

Projet de programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2024 (ECE/HBP/2023/7)

Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-quatrième session (ECE/HBP/2024/6)

13. Le Comité sera invité à procéder à l'examen de l'exécution des programmes de travail pour 2023 et 2024 comme indiqué aux sous-points 5 a) à 5 h) ci-dessous.

³ <https://hlpf.un.org/2024>.

⁴ <https://regionalforum.unece.org/events/regional-forum-2024>.

⁵ <https://wuf.unhabitat.org/>.

a) Examens locaux volontaires : mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local

Document(s) : Lignes directrices régionales relatives à la réalisation des examens locaux volontaires (ECE/HBP/2024/7)

14. Le Comité sera informé de l'exécution d'activités financées par des projets⁶ qui aident les villes et les autorités locales à mener des examens locaux volontaires visant à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et à en rendre compte, notamment :

a) La révision et l'actualisation des Lignes directrices relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE (ECE/HBP/2024/7) ;

b) L'aide fournie aux villes, notamment Bichkek (Kirghizstan), Douchanbé (Tadjikistan), Niš (Serbie) et Tbilissi (Géorgie), en vue de la réalisation d'examens locaux volontaires ;

c) L'organisation de webinaires (25 avril et 23 mai 2024) visant à présenter les bonnes pratiques des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et à promouvoir les formations en ligne disponibles en anglais et en russe sur les examens locaux volontaires.

15. Le Comité sera invité à :

a) Prendre note des informations et formuler des observations à leur sujet ;

b) Approuver les Lignes directrices actualisées et demander au secrétariat de les publier en anglais et en russe en tant que publication officielle des Nations Unies ;

c) Accueillir favorablement les examens locaux volontaires réalisés par Bichkek, Douchanbé, Niš et Tbilissi ;

d) Accueillir favorablement les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités.

b) Exécution de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables »

Document(s) : Monographie « villes intelligentes et durables » de Podgorica (Monténégro) (ECE/HBP/222)

Monographie « villes intelligentes et durables » d'Almaty (Kazakhstan) (ECE/HBP/223)

16. Le secrétariat et un représentant de l'Union internationale des télécommunications fourniront au Comité des informations actualisées sur les activités menées dans le cadre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables », notamment :

a) La publication de monographies « villes intelligentes et durables » concernant notamment les villes d'Almaty (Kazakhstan) et de Podgorica (Monténégro), élaborées dans le cadre du projet sur les modes de financement novateurs des villes intelligentes et durables financé par la douzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement ;

b) Les résultats de la prochaine réunion annuelle de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables », prévue à Madrid, le 19 septembre 2024.

⁶ Le projet « Examens locaux volontaires : des faits à l'appui d'un redressement urbain résilient, durable et plus écologique dans les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale en transition », financé par la quatorzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement et exécuté par le secrétariat, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et ONU-Habitat et le projet « Renforcer la capacité des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale d'élaborer et d'appliquer des politiques et des stratégies pour le logement durable et les villes intelligentes et durables » financé par la Fédération de Russie.

17. Le Comité sera invité à :

- a) Prendre note des informations qui lui auront été communiquées ;
- b) Accueillir favorablement la publication des monographies « villes intelligentes et durables » d'Almaty et de Podgorica.

c) Renforcement de la résilience des villes au moyen de plans d'action, de solutions fondées sur la nature et de financements verts et innovants

Document(s) : Principes pour le financement vert de projets durables relatifs à l'immobilier, aux infrastructures et à la transformation des zones urbaines (ECE/HBP/2023/3)

18. Le Comité sera informé des activités visant à promouvoir la résilience économique des villes et l'accès au financement pour des réponses et un redressement durables à la suite de crises, notamment :

a) Les activités qui visent à renforcer les capacités de certaines villes et autorités locales de trouver et d'obtenir des financements et qui sont menées dans le cadre du projet « Aider les États membres à renforcer la résilience économique des villes pour des réponses et un redressement inclusifs dans le contexte des catastrophes naturelles et anthropiques, des changements climatiques et des chocs intérieurs et extérieurs » financé par la 16^e tranche du Compte de l'ONU pour le développement et exécuté par la CEE et les autres commissions régionales des Nations Unies, en collaboration avec ONU-Habitat, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement et Global Cities Hub (2024-2025) ;

b) Le webinaire visant à promouvoir l'application des « Principes pour le financement vert de projets durables relatifs à l'immobilier, aux infrastructures et à la transformation des zones urbaines » qu'il a adoptés à sa dernière session (ECE/HBP/2023/3), et les activités de suivi connexes proposées par son bureau, telles que l'élaboration d'indicateurs clefs de performance pour l'application des Principes ;

c) Les webinaires et les cours en ligne sur la résilience économique des villes et la régularisation des établissements informels.

19. Le Comité sera également informé des travaux sur les solutions fondées sur la nature qui ont été menés sous la direction du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE, notamment dans le cadre de l'Initiative pour des villes arborées⁷ et de la Coalition en faveur des arbres dans les villes arides⁸.

20. Le Comité sera invité à :

a) Prendre note des travaux menés dans le cadre du projet intitulé « Aider les États membres à renforcer la résilience économique des villes pour des réponses et un redressement inclusifs dans le contexte des catastrophes naturelles et anthropiques, des changements climatiques et des chocs intérieurs et extérieurs » (2024-2025) ;

b) Prendre note des résultats des webinaires sur la résilience économique des villes, la régularisation des établissements informels et l'application des « Principes pour le financement vert de projets durables relatifs à l'immobilier, aux infrastructures et à la transformation des zones urbaines », et convenir d'élaborer des indicateurs clefs de performance pour l'application des Principes, en collaboration avec le Groupe consultatif du marché immobilier ;

c) Prendre note des travaux du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et inviter les villes à participer à l'Initiative pour des villes arborées et à rejoindre la Coalition en faveur des arbres dans les villes arides, selon qu'il convient.

⁷ Voir <https://treesincities.unece.org/>.

⁸ Voir <https://unece.org/forests/trees-dry-cities-coalition>.

d) Activités du réseau des centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables

Document(s) : Activities of the Geneva UN Charter Centres of Excellence (ECE/HBP/2024/Inf.4)

21. Le Comité sera informé des activités que mène le réseau des centres d'excellence⁹ et qui l'aident à appliquer la Charte de Genève sur le logement durable et à exécuter le plan d'action régional 2030 « Place and Life in the ECE ». Il sera également informé de la création d'un nouveau centre d'excellence en Arménie, au sein de l'Université nationale d'architecture et de construction.

22. Le Comité sera invité à :

a) Accueillir favorablement les activités que mènent les centres d'excellence de la Charte de Genève et qui l'aident à appliquer la Charte de Genève sur le logement durable et à exécuter le plan d'action régional 2030 ;

b) Accueillir favorablement la création du nouveau centre d'excellence en Arménie ;

c) Réaffirmer le rôle central que jouent les centres d'excellence dans l'exécution des programmes de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population ;

d) Demander aux centres d'excellence de poursuivre leurs activités en coordination avec le secrétariat, conformément aux documents d'orientation pertinents de la CEE.

e) Administration des biens fonciers et aménagement du territoire

Document(s) : Ecosystems and security for future land administration arrangements (ECE/HBP/2024/Inf. 5)

23. La Présidente et les Vice-Présidentes du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers informeront le Comité des activités que le Groupe de travail a menées depuis la quatre-vingt-quatrième session et des activités prévues, y compris les préparatifs de sa quatorzième session (Genève, 28-29 avril 2025).

24. Le Comité sera invité à :

a) Prendre note avec satisfaction des activités menées par le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers depuis sa dernière session, notamment l'organisation d'un atelier et de quatre webinaires, ainsi que des projets concernant la quatorzième session du Groupe de travail ;

b) Saluer l'achèvement du rapport intitulé « Ecosystems and security for future land administration arrangements » (« Les écosystèmes et la sécurité dans le cadre des futures modalités d'administration des biens fonciers ») dont il avait approuvé une version antérieure (ECE/HBP/2023/Inf.3) à sa dernière session, et formuler des observations à son sujet.

f) Activités du Groupe consultatif du marché immobilier pour des bâtiments et des villes durables, climatiquement neutres et économes en énergie

Document(s) : Programme de travail et mandat du Groupe consultatif du marché immobilier pour des bâtiments et des villes durables, climatiquement neutres et économes en énergie pour 2025-2026 (ECE/HBP/2024/8)

25. Le Groupe consultatif du marché immobilier pour des bâtiments et des villes durables, climatiquement neutres et économes en énergie aide le Comité et le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers à exécuter leurs programmes de travail. La Présidente du Groupe consultatif rendra compte des activités que le Groupe consultatif a menées depuis la dernière session du Comité. Elle soumettra également à l'examen du Comité le projet de

⁹ <https://unece.org/housing/charter-centres>.

programme de travail et le mandat du Groupe consultatif pour 2025-2026, tels qu'ils figurent respectivement dans les sections I et II du document ECE/HBP/2024/8.

26. Le Comité sera invité à :

- a) Prendre note des activités menées par le Groupe consultatif depuis sa dernière session ;
- b) Accueillir favorablement les activités que mène le Groupe consultatif à l'appui de l'exécution des programmes de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population ;
- c) Approuver le mandat du Groupe consultatif pour 2025-2026 ;
- d) Adopter le programme de travail du Groupe consultatif pour 2025-2026 ;
- e) Recommander au Comité exécutif de la CEE de renouveler et d'approuver le mandat du Groupe consultatif jusqu'à la fin de 2026 et d'approuver son programme de travail pour 2025-2026.

g) Monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire

Document(s) : Projet de monographie nationale sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire en Arménie : résumé analytique (ECE/HBP/2024/9)

Draft country profile on urban development, housing and land management of Armenia (ECE/HBP/2023/Inf. 6)

Monographie nationale sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire en Albanie (ECE/HBP/226)

27. Le secrétariat fournira au Comité des informations sur les activités qu'il a récemment menées et ses projets d'élaboration de monographies nationales, ainsi que sur les demandes supplémentaires de monographies qu'il lui reste à traiter. Le Comité sera informé des principales conclusions et recommandations qui figurent dans la monographie nationale de l'Arménie élaborée conjointement par la CEE et ONU-Habitat, ainsi que des projets de monographies nationales du Monténégro et de l'Ouzbékistan.

28. Le Comité sera invité à :

- a) Saluer la finalisation de la monographie nationale de l'Arménie élaborée conjointement par la CEE et ONU-Habitat et approuver sa parution en tant que publication officielle ;
- b) Prendre note des préparatifs de l'élaboration de la monographie nationale du Monténégro d'ici la fin de 2025, qui recevra le soutien de la Banque de développement du Conseil de l'Europe ;
- c) Prendre note du projet initial d'élaboration d'une monographie nationale de l'Ouzbékistan.

29. Le Comité sera également invité à s'intéresser à toute autre demande d'élaboration d'une monographie nationale. Il voudra peut-être prier les États membres et les autres parties prenantes d'apporter un appui financier ou en nature à l'élaboration de ces monographies.

h) Logements abordables, neutres en carbone et économes en énergie dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Document(s) : #Housing2030: Effective policies for affordable housing in the UNECE region (ECE/HBP/204)

Plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2024-2025 (ECE/ENERGY/2023/10)

Place and Life in the ECE – A Regional Action Plan 2030: Tackling challenges from the COVID–19 pandemic, climate and housing emergencies in the region, city, neighbourhood and homes (ECE/HBP/215)

30. Un représentant de la Division de l'énergie durable de la CEE fournira au Comité des informations sur les progrès réalisés depuis sa dernière session par l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE (constituée en 2017 et dont le mandat a été prorogé jusqu'en 2025).

31. Des représentants des États membres et des parties prenantes souhaiteront peut-être informer le Comité des activités qu'ils n'auraient pas mentionnées jusque-là et qu'ils auraient menées pour donner suite à l'étude sur le logement accessible (*#Housing2030*, ECE/HBP/204) et au plan d'action régional 2030 « Place and Life in the ECE » (ECE/HBP/215).

32. Le Comité sera invité à :

- a) Prendre note des activités pertinentes menées depuis sa dernière session ;
- b) Prendre note des résultats des travaux de l'Équipe spéciale conjointe depuis sa dernière session.

6. Point sur les activités de coopération technique

Document(s) : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-quatrième session (ECE/HBP/2024/6)

33. Le secrétariat et des représentants de pays bénéficiaires rendront compte au Comité des activités de coopération technique menées depuis sa dernière session, notamment des activités réalisées dans le cadre du projet « UN4UkrainianCities » (« Améliorer la planification urbaine dans les villes de Kharkiv et Mykolaiv (Ukraine) grâce à l'exécution de nouveaux plans directeurs et à la facilitation de l'investissement dans des infrastructures urbaines durables »)¹⁰ financé par l'Allemagne (juin 2023-décembre 2024). Le secrétariat lui fournira également des informations actualisées sur les prochaines activités de suivi qui pourraient être menées en Ukraine.

34. Le Comité sera invité à prendre note des activités et, s'il y a lieu, à donner des conseils sur l'exécution et le suivi de ces dernières.

7. Programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2025 et recommandations relatives aux éléments clefs du programme de travail pour 2026

Document(s) : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-quatrième session (ECE/HBP/2024/6)

Projet de programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2025 (ECE/HBP/2024/10)

Prévisions de publications officielles et de supports promotionnels de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2026 (ECE/HBP/2024/11)

¹⁰ Voir <https://unece.org/housing/un4ukrainiancities>.

Outline of key components of the programme of work of the housing and land management component of the Housing, Land Management and Population subprogramme for 2026 (ECE/HBP/2024/Inf.8)

35. Le secrétariat présentera le projet de programme de travail pour 2025, un aperçu des éléments clés du programme (Outline of key components of the programme of work) et une proposition concernant les publications officielles et les supports promotionnels pour 2026.

36. Le Comité sera invité à :

a) Adopter le projet de programme de travail pour 2025 et à recommander sa soumission au Comité exécutif de la CEE en vue de son approbation ultérieure ;

b) Approuver la liste détaillée des activités proposées aux fins de l'exécution du programme de travail 2025 de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population, telle que présentée dans le document ECE/HBP/2024/10 ;

c) Examiner les éléments clés du programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2026 ;

d) Approuver la proposition relative aux publications officielles et aux supports promotionnels de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2026.

8. Élection du Bureau

37. Le Comité élira les membres de son bureau, y compris son (sa) président(e) et ses deux vice-président(e)s, qui resteront en fonctions jusqu'à la fin de sa quatre-vingt-sixième session en 2025.

9. Questions diverses

38. Les États membres qui souhaitent soulever d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour sont invités à prendre contact avec le secrétariat le plus tôt possible avant la réunion.

10. Adoption du rapport

39. La Présidente résumera les principales décisions prises par le Comité. Celui-ci sera invité à adopter son rapport sur la base du projet établi par le secrétariat.

40. La Présidente informera le Comité de la date de sa prochaine session, prévue pour l'instant du 8 au 10 octobre 2025, à Genève.

III. Calendrier provisoire

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	
Mercredi 2 octobre	10 heures-10 h 15	1	Adoption de l'ordre du jour
	10 h 15-13 heures et 15 heures-18 heures	2	Atelier sur l'accessibilité économique du logement

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	
Jeudi 3 octobre	10 heures-11 heures	3	Forum des maires : résultats du quatrième Forum, mandat et cahier des charges
		4	Faits notables survenus depuis la dernière session du Comité
	11 heures-11 h 15	4 a)	Faits récents survenus à l'Organisation des Nations Unies et à la Commission économique pour l'Europe
	11 h 15-11 h 30	4 b)	Faits récents survenus dans d'autres organisations
	11 h 30-12 h 30	5	Examen de l'exécution des programmes de travail pour 2023 et 2024
		5 a)	Examens locaux volontaires : mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local
		5 b)	Exécution de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables »
		5 c)	Renforcement de la résilience des villes au moyen de plans d'action, de solutions fondées sur la nature et de financements verts et innovants
		5 d)	Activités du réseau des centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables
		5 e)	Administration des biens fonciers et aménagement du territoire
Vendredi 4 octobre	10 heures-10 h 30	5 f)	Activités du Groupe consultatif du marché immobilier pour des bâtiments et des villes durables, climatiquement neutres et économes en énergie
	10 h 30-11 h 30	5 g)	Monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire
	11 h 30-11 h 45	5 h)	Logements abordables, neutres en carbone et économes en énergie dans la région de la Commission économique pour l'Europe
	11 h 45-13 heures	6	Point sur les activités de coopération technique
	15 heures-16 h 30	7	Programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2025 et recommandations relatives aux éléments clefs du programme de travail pour 2026

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	
	16 h 30-17 heures	8	Élection du Bureau
	17 heures-17 h 30	9	Questions diverses
	17 h 30-18 heures	10	Adoption du rapport
